

un télégramme à Luxembourg faisant entrevoir la possibilité d'un arrangement de nature à maintenir l'autonomie du Grand-Duché.

« 8 1/2 du soir. Réception du Ministre d'Etat chez la Princesse. Le Prince est d'avis qu'il y a lieu d'engager le comte de Zuylen à demander lui-même au Roi la remise de la séance fixée à vendredi. Le Ministre d'Etat écrit à l'adjudant du Roi pour solliciter la remise, au nom du comte de Zuylen.

*Vendredi 5 avril.*

« La remise est accordée par le Roi. A 11 heures, interpellation aux Etats Généraux. La réponse du comte de Zuylen peut faire considérer la cession comme un fait accompli. Tel n'est cependant pas le sentiment du Prince, qui s'en est exprimé au dîner qu'il offrait ce jour. Le Prince a réitéré ce sentiment dans une lettre écrite le même soir au Ministre d'Etat. Le Prince et la Princesse continuent à considérer la situation comme favorable.

*Samedi 6 avril.*

« D'après les ordres du Prince, le Ministre d'Etat doit aller voir le comte de PERPONCHER et M. BAUDIN, puis se rendre chez le Prince à 11 1/2 heures et chez le Roi à 1 heure. M. Baudin déclare que la France, s'appuyant sur un titre (la lettre du Roi à l'Empereur) n'abandonnera pas son projet et qu'elle ira de l'avant, M. de Perponcher estime que son gouvernement s'opposera à la cession.

« Séance chez le Roi. Il a été décidé qu'on adressera une note aux 5 puissances signataires du traité de 1839 pour faire reconnaître la neutralité du Grand-Duché. Le Roi engage le Prince à se rendre dans le Grand-Duché. Le Roi déclare qu'il ne s'incrit pas en faux contre le discours de M. de Zuylen, qui est critiqué par M. le Ministre d'Etat, comme changeant tout à fait la situation. Le Roi paraît en général incliner vers la cession à la France, il paraît aussi qu'il s'est trop engagé envers l'Empereur, pour pouvoir revenir de sa résolution quoi-que conditionnelle, peut-être.

« D'après tous les indices, la cession paraît décidée en principe.

« Télégramme à Luxembourg annonçant le départ prochain du Prince.

*Dimanche 7 avril.*

« Conférence chez le Prince à 1 1/2 heure après midi entre ce dernier et le Ministre d'Etat. Il a été convenu qu'on rédigerait une note aux cinq puissances signataires du traité de 1839, dans laquelle on demanderait la neutralité du Grand-Duché et le démantèlement de la forteresse de Luxembourg dans l'intérêt de la paix de l'Europe. La neutralité et l'indépendance du Grand-Duché seraient placées sous la garantie des 5 puissances.

« A 4 1/2 heures visite de M. Baudin au Ministre d'Etat.